

Descriptif prestation Paie à façon CDG 60

Nous établissons pour vous les bulletins de paie des tous vos agents :

- Titulaires ou stagiaires (temps complet, non complet, partiel, détaché, maladie...)
- Non titulaires de droit public (contractuels, activités accessoires...)
- Agents recrutés sur la base de mesures pour l'emploi ou contrats aidés
- Elus
- Indemnités de conseil versées au receveur
- Simulation de paie

Tous les mois nous assurons pour vous (envoi par mail sécurisé) :

- La réalisation de l'ensemble des bulletins de paies conformément à vos indications
- L'envoi des éléments comptables avec le détail des imputations par tiers
- L'état récapitulatif des charges (URSSAF, ASSEDIC, Centre de Gestion, C.N.F.P.T., etc.)
- Les virements magnétiques à la trésorerie (HOPAYRA)
- L'échange des fiches « navettes » permettant la communication entre le CDG 60 et la collectivité
- Déclaration des charges aux différents organismes de cotisation
- Déclaration PASRAU
- Déclaration DSN (en 01/2021 ou 01/2022 pour les collectivités)

Vous continuez de prendre en charge les mandatements des salaires, de l'URSSAF, CNRACL, IRCANTEC, qui ne peuvent être pris en charge par le CDG 60.

En fin d'année nous nous occupons pour vous de :

- Réaliser la déclaration automatisée des données sociales unifiées DADS-U
- L'envoi par mail sécurisé d'un état récapitulatif annuel des traitements versés à l'ensemble des agents et des charges, par tiers
- L'édition d'un journal de paie annuel
- Les fiches individuelles de déclaration des salaires à remettre à chacun de vos agents en vue de la déclaration fiscale

En résumé :

- Confection des salaires et indemnités de l'ensemble des personnels et élus

Edition des :

- Bulletins de salaires
- Imputations comptables des éléments de paie
- Etats liquidatifs, récapitulatifs, par catégorie de personnel
- Etats des charges diverses
- Etats des charges sécurité sociale récapitulatifs par catégorie de personnel
- Etats de fin d'année

Etablissement des rappels :

- Réglementaires
- Sur déclaration de la collectivité

Etablissement des opérations de transfert de données sociales en fin d'année (N4DS)

- Pour vous : transmission de vos données aux différents organismes
- Pour vos agents : leur déclaration sur le revenu prérempli

Comment adhérer :

- Par délibération du conseil (municipal, communautaire, etc.) confiant la paie au Centre de Gestion
- En établissant une convention avec le Centre de Gestion

Pour de plus amples informations, contactez-nous au 03 44 06 22 60 ou par courriel à paieafacon@cdg60.com